
Adresse de la commune de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 510;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21675_t1_0510_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

15

Les citoyens de la commune de Gournay, département de la Seine-Inférieure, écrivent que le représentant du peuple Sautereau a exercé au milieu d'eux des actes de justice et d'humanité et qu'il emporte leur reconnaissance et leurs regrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (88).

[Les citoyens de la commune de Gournay, réunis dans le lieu des séances de la société populaire, à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III] (89)

Liberté, Égalité.

Le juste et bienfaisant Sauterault vient de séjourner au milieu de nous; ses actes non interrompus de justice et d'humanité, ont à jamais gravé son image dans nos coeurs, il emporte avec lui nos regrets. Puisse nous avoir mérité quelques droits à son estime et à son affection!

C'est dans votre sein qu'il a puisé les grands principes qui dirigent sa conduite, vous l'avez délégué pour faire le bien et en l'envoyant vers nous, vous connaissiez les belles qualités de son âme; mais parmi vous, en est il aucun qui ne travaille nuit et jour au bonheur public, en est il un seul qui ne veuille fonder les bases de la République et de la liberté sur la bienfaisance de l'impartiale équité! c'est donc vous que nous cherissons en lui: aussi le peuple de Gournay qui ne forme qu'une seule famille ne veut-il avoir que vous pour ses pères.

Suivent 107 signatures.

16

Les membres de la société populaire de Réunion-sur-Ouanne [ci-devant Château-Renard, Loiret] et autres citoyens de cette commune, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français et sur la loi qu'elle a rendue concernant les sociétés populaires; ils disent que cette loi a banni la terreur et rétabli l'ordre et la tranquillité dans leur commune; ils demandent la destitution de leur maire, de l'agent national près leur commune, du juge-de-peace et de son greffier; ils promettent de rester toujours attachés à la Convention, comme le seul et unique centre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Législation (90).

(88) P.-V., XLIX, 33.

(89) C 325, pl. 1412, p. 7.

(90) P.-V., XLIX, 33.

Les citoyens de la commune et la société populaire de Réunion-sur-Ouanne, département des Bouches-du-Rhône [sic], applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français et à son décret relatif aux sociétés populaires. Cette société dit qu'elle sent la bienfaisance de ce décret, plus particulièrement qu'aucune autre, parce qu'une faction tyrannique, sanguinaire et désorganisatrice, s'étoit élevée dans son sein. Rendue à sa liberté et à l'exercice de ses droits, son premier soin a été d'en faire justice et d'en purger son enceinte. Les chefs de cette faction sont encore fonctionnaires publics, le peuple demande à grands cris leur destitution. Il voudroit, ajoute cette société, il voudroit enfin des magistrats qui aient sa confiance et qu'il puisse respecter (91).

17

Les citoyens de Poitiers [Vienne] applaudissent au décret qui rappelle les sociétés populaires au véritable but de leur institution et qui anéantit les intrigans.

Mention honorable, insertion au bulletin (92).

[Les citoyens de Poitiers à la Convention nationale, le 7 brumaire an III] (93)

Citoyens Représentans

Nous avons reçu avec les plus vifs témoignages de satisfactions, le décret par lequel vous rappelez les sociétés populaires au but véritable de leur institution, en empêchant une minorité d'intrigans d'émettre son vœu, à la place de celui de la majorité des bons citoyens, vous avés arraché le manteau du patriotisme à l'aristocratie qui si longtemps s'en est parée pour assassiner le patriotisme même.

Des malveillans diront que vous avez voulu porter atteinte aux sociétés populaires, car la calomnie est le seul moyen qui leur reste pour faire parler d'eux; mais les bons citoyens fermant l'oreille aux viles insinuations des méchants, les laisseront derrière eux se débattre dans la fange et marcheront avec vous au temple du bonheur.

Les citoyens de Poitiers.

Suivent 59 signatures.

18

La société populaire de Rodez [Aveyron] se réjouit de la chute des Catilina et des Cromwell; elle jure de rester unie à la

(91) Bull., 18 brum.

(92) P.-V., XLIX, 33.

(93) C 325, pl. 1412, p. 11. M. U., XLV, 314. Bull., 18 brum.